

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band: 11 (2009)
Heft: 4

Artikel: "Moins de branches ou des études plus longues"
Autor: Stadelmann, Willi / Murer, Kurt / Donzel, Raphael
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-995744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Moins de branches ou des études plus longues»

Willi Stadelmann, président de la COHEP, est convaincu: le cas de l'éducation physique dans les hautes écoles pédagogiques s'est sensiblement amélioré au cours de cette dernière décennie.

Interviews: Raphael Donzel

«mobile»: La réforme de Bologne était porteuse d'espoirs. Dix ans après sa ratification, celle-ci recèle néanmoins des failles. Quelles sont-elles pour les hautes écoles pédagogiques? Willi Stadelmann: La réforme a donné lieu à un découpage de la structure des études en de nombreux modules dotés chacun d'un nombre de crédits. Aujourd'hui, les étudiants vont à la chasse aux points ECTS. Cette modularisation a aussi conduit à une certaine forme de scolarisation des hautes écoles pédagogiques et a réduit leur liberté. Cela n'a toutefois guère eu d'incidence négative sur les HEP et l'éducation physique en particulier. Bien au contraire! A la Haute école pédagogique de Suisse centrale, par exemple, la formation pratique en éducation physique a doublé par rapport à la formule précédente.

Comment expliquer ce changement? Nous partageons l'avis que l'éducation physique est une composante significative de la formation des enfants et qu'elle doit avoir la même valeur que les mathématiques, les langues ou la géographie. Les enfants doivent pouvoir vivre des expériences corporelles et faire l'apprentissage de jeux et de disciplines sportives. Il est donc important de défendre une vision globale de la formation. Le mouvement a la même importance que les compétences cognitives pures et il agit d'ailleurs positivement sur

celles-ci. L'éducation physique doit permettre aux enfants d'éprouver du plaisir en bougeant; elle doit les inciter à pratiquer un sport hors du contexte scolaire, voire à leur donner envie d'intégrer un club.

Quelles sont donc les compétences qu'un enseignant issu d'une HEP doit disposer en éducation physique? L'enseignant est un exemple. Il doit être capable de démontrer un exercice ou un jeu, mais aussi d'enthousiasmer les enfants. Il est donc essentiel que les instituteurs aient du plaisir à faire du sport et à enseigner l'éducation physique. Je suis bien conscient que ce n'est pas toujours le cas. Quoiqu'il en soit, une bonne formation de base dans une HEP est indispensable.

Justement... Certains étudiants ne s'estiment pas suffisamment formés! Cela ne me surprend pas si l'on prend pour référence, par exemple, la formation dispensée à Macolin. Un bachelor dans une HEP dure trois ans et comprend, selon l'institution fréquentée, l'apprentissage de sept à dix branches pour le degré primaire. Contrairement à certaines universités, à l'EPF de Zurich et à la Haute école fédérale de sport de Macolin, nous ne formons pas de maître de sport. Notre offre est donc inévitablement moins poussée puisqu'elle est le fruit d'un com-

«Les maîtres d'éducation physique bien formés manquent»

Hans Höhener, président de la Commission fédérale de sport (CFS), juge insuffisante la place accordée à l'EPS dans certaines HEP et critique la durée de la formation de maître d'éducation physique dans les universités.

«mobile»: Comment évaluez-vous la qualité de la formation des enseignants en éducation physique dans les hautes écoles pédagogiques? Hans Höhener: La comparaison des différentes offres de formation en éducation physique en Suisse a mis en évidence une grande disparité. Quatre points ECTS, c'est clairement insuffisant. Formulé autrement, avec un zeste d'ironie: un moniteur J+S pourrait apporter plus! La CDIP va prochainement définir des standards minimaux pour la formation pratique et scientifique des enseignants en éducation physique dans les gymnases et les lycées. Dans cette optique, la CFS a élaboré des propositions à l'attention de la CDIP. Il serait également souhaitable, dans un proche avenir, que des standards minimaux soient édictés par la CDIP pour les autres degrés scolaires.

Et qu'en est-il au niveau des hautes écoles universitaires? Le panorama est varié, chaque institution étant libre de développer son profil et de définir les contours de son offre. Les filières d'études préparant aux diplômes fédéraux I et II de maître d'éducation physique ont été officiellement supprimées dans les années 1990. Cela a certes fait bouger les

choses: les sciences du sport ont notamment pris de l'importance en Suisse; en revanche, le domaine de la pédagogie du sport axé sur l'action s'est pour sa part retrouvé mis entre parenthèses. Aujourd'hui, les maîtres d'éducation physique formés en conséquence manquent sur le marché. Heureusement, la CDIP et la Conférence du réseau d'études en sport suisse ont pris conscience de la nécessité d'agir. Les standards minimaux mentionnés précédemment indiquent la direction à suivre.

Un autre problème de la formation d'enseignant en éducation physique au secondaire II est la longueur des études. Après le bachelor et le master suit encore la formation pédagogique... Lors de l'abandon des diplômes fédéraux I et II, il était prévu d'intégrer la formation de maîtres d'éducation physique dans les filières d'études universitaires existantes, comprenant une branche principale et deux branches secondaires. Mais la réforme de Bologne a changé la donne et défini de nouvelles règles. D'excellentes compétences scientifiques sont évidemment indispensables. Toutes les conditions pour devenir un maître d'éducation physique performant et opérationnel devraient être néanmoins réunies au cours du cursus universitaire. Le reste n'est que temps perdu et ne peut trouver une justification aux yeux du contribuable.

Hans Höhener est président de la Commission fédérale du sport (CFS).

promis entre toutes les branches. Toutefois, nous partons du principe que les enseignants continueront à se former après leur passage dans une HEP afin d'acquérir et de développer d'autres compétences spécifiques aux branches choisies.

Cela revient à reconnaître que tous les enseignants ne peuvent pas garantir un enseignement de qualité au début de leur carrière professionnelle... Non. Je suis convaincu qu'ils disposent du savoir et des compétences de base suffisants pour enseigner. Mais il est important qu'ils étoffent leurs connaissances et développent leurs habiletés en permanence. Ce constat est valable pour les autres disciplines. La formation de base délivrée dans une HEP est bonne, mais elle n'est pas faite pour durer toute une vie. Le métier d'enseignant nécessite une perpétuelle mise à jour.

Le nombre de points ECTS en faveur de l'éducation physique vous semble-t-il approprié? Les retours d'informations des différents acteurs sont généralement positifs. Ce nombre de points correspond à la dotation des autres branches. En plus de la formation de base, les étudiants ont la possibilité de profiter d'autres prestations en matière de sport dans le cadre de la HEP. Mais nous sommes conscients que tout n'est pas parfait et que la qualité de l'enseignement peut encore être améliorée. Actuellement, la COHEP discute du type de formation d'enseignant du degré primaire souhaité à l'avenir en Suisse. Deux variantes sont possibles: soit nous privilégions une certaine spécialisation et diminuons le nombre de branches, soit nous augmentons la durée des études sur 4,5 ou 5 ans (master). Pour des raisons politiques et économiques (coûts élevés), la deuxième solution n'est guère envisageable. A la HEP de Suisse centrale, nous avons déjà pris le chemin de la première option en réduisant dès le départ l'éventail de dix à sept branches. Nos étudiants sont ainsi mieux formés, mais ils ne pourront en revanche enseigner que sept branches.

Pourquoi ne pas limiter encore plus le nombre de branches pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire? Les écoles primaires vivent des instituteurs au bénéfice d'un large spectre de compétences. L'intégration massive de spécialistes – que cela soit pour l'enseignement de l'éducation physique, de la musique ou de l'allemand – à ce niveau-là ne serait pas une bonne affaire. L'école primaire a besoin d'enseignants capables de mener une classe et d'y enseigner plusieurs branches. La situation est différente aux secondaires I et II. Cela dit, une spécialisation que je qualifierai de modérée, comme c'est le cas dans notre établissement (sept branches pour le degré primaire et quatre pour le secondaire I), a des avantages certains. Je suis d'avis que les enseignants qui disposent de très bonnes compétences en éducation physique devraient pouvoir enseigner cette branche dans plusieurs classes et non seulement dans la leur. En contrepartie, ils devraient être déchargés de certaines branches dans leur classe. Il en va de la qualité des cours.

Dernier point, la réforme de Bologne est censée favoriser la mobilité des étudiants et la collaboration entre les hautes écoles. Juste ou faux? La concurrence entre les hautes écoles pédagogiques n'est pas vive au point d'entraver la mobilité, encore moins dans le domaine de l'éducation physique. La PHZ collabore étroitement avec la Haute école fédérale de sport de Macolin en envoyant ses étudiants y suivre une partie de leur formation. Ces formes de collaboration sont une excellente voie en Suisse pour garantir une formation et un enseignement de qualité. ■

Willi Stadelmann est président de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) et directeur de la Haute école pédagogique de Suisse centrale (PHZ).

Contact: willi.stadelmann@phz.ch

«La mobilité est un leurre»

Kurt Murer, président de la Conférence du réseau d'études en sport suisse, justifie la structure des études universitaires et crie haro sur la prétendue mobilité entre les instituts.

«mobile»: La structure et la durée des études universitaires en sport découragent quelque peu les étudiants désireux d'enseigner au degré secondaire II. Trop scientifique disent certains... Kurt Murer: Nous sommes conscients que la formation théorique a gagné en importance avec cette scientification des études en sport, et cela au détriment des compétences didactiques et méthodologiques. Les standards minimaux formulés par la CDIP seront un moyen de garantir une meilleure transmission des compétences pratiques.

Trop longues ajoutent d'autres... Oui, ce sont de longues études. Mais à la fin de leur cursus, ces personnes disposeront d'un bachelor et d'un master en sciences du sport, ainsi que d'un diplôme d'enseignant. Plusieurs portes leur seront ouvertes à court et à long terme. Outre l'enseignement, ils pourront travailler dans différents domaines en lien avec le sport: économie, santé, tourisme, etc. Par ailleurs, il faut faire attention que tous ces scientifiques du sport ne deviennent pas des enseignants d'éducation physique. Dans notre société, où les activités physiques prennent de plus en plus d'importance, nous devons également disposer de spécialistes bien formés dans les secteurs de la promotion du mouvement, de la prévention et de la réhabilitation.

Les horizons balayés par la formation en sciences du sport sont multiples. La mobilité des étudiants d'une université à l'autre, comme le veut la réforme de Bologne, doit en être facilitée, n'est-ce pas? C'est un leurre. L'identité de chaque université influence également les sciences du sport. A Zurich, les études sont orientées vers les sciences de la vie; à Berne, ce sont les sciences humaines et sociales; et à Bâle, c'est la médecine. Les bachelors sont tellement différents qu'il devient illusoire pour un étudiant d'effectuer son master ailleurs. Cette mobilité est impossible ni judicieuse. La Suisse est en effet trop petite pour se payer le luxe d'offres identiques. Les hautes écoles doivent se compléter, non pas se concurrencer.

Kurt Murer est président de la Conférence du réseau d'études en sport suisse et professeur à l'Institut des sciences du sport de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.